

(1)

— N° 7. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SEANCE DU 13 NOVEMBRE 1863.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1863.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations demandées au Budget du Département de la Justice, pour 1863, s'élèvent au chiffre de fr.	13,491,056 »
Le Budget de 1862 ne s'élevant qu'à	13,280,117 »
<hr/>	
il en résulte une augmentation de fr.	210,939 »
<hr/>	
pour le Budget de 1863.	

Cette augmentation n'a d'autre cause que la nécessité dans laquelle on se trouve d'améliorer la position de la magistrature, celle du clergé, et aussi celle des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère de la Justice.

D'après le projet de loi présenté à la Législature, pour fixer le traitement de la magistrature civile, conformément au projet d'organisation judiciaire, le chiffre total des traitements des magistrats de la Cour de Cassation dépasse de 47,750 francs le montant des traitements dont ils jouissent actuellement d'après la loi du 20 mai 1845.

Pour faire courir les nouveaux traitements, à concurrence d'une moitié, à partir du 1 ^{er} janvier 1863, il faut augmenter l'article 6, chapitre 1 ^{er} , du Budget de 1863, d'une somme de fr.	23,875 »
---	----------

Pour les Cours d'Appel de Bruxelles, Gand et Liège, la différence totale entre les traitements actuels et les traitements proposés par les lois dont la Législature est saisie, s'élève à 143,500 francs, dont la moitié est de	71,750 »
---	----------

Pour les vingt-six tribunaux d'arrondissement, avec la division en trois classes et y compris l'augmentation proposée pour les greffiers des tribunaux de commerce, l'augmentation est de 388,250 francs, dont la moitié est de	194,125 »
---	-----------

Enfin, la différence entre le montant des traitements actuels des juges de paix, ainsi que celui de leurs greffiers, avec celui proposé par les nouvelles lois présentées, s'élève à 162,240 francs, dont la moitié est de	81,120 »
--	----------

TOTAL des suppléments demandés pour la magistrature civile. fr.	370,870 »
---	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 370,870 »

Quant à la *magistrature militaire*, les traitements actuels sont tels que les avaient fixés la loi du 29 janvier 1849 pour l'auditeur général et son substitut, et celles des 19 février et 25 décembre 1854 pour les auditeurs provinciaux.

La différence entre ces traitements et ceux proposés par la loi dont la Législature est saisie étant de 14,400 francs, il est demandé, au Budget de 1863, pour la magistrature militaire, un supplément de fr. 7,200 »

Ministres des cultes.

L'augmentation du traitement proposée pour le clergé catholique est calculée d'après les bases ci-après :

NOMBRE.	PERSONNEL.	TRAITEMENT actuel.	TRAITEMENT projeté.	AUGMENTA- TION par individu.	Total.
5	Évêques	14,700 »	17,000 »	2,300 »	11,500 »
Soit pour le clergé supérieur, un supplément de moitié pour 1863, ci					fr. 5,750 »
90	Curés de 1 ^{re} classe	2,047 50	»	»	»
111	— de 2 ^e cl. âgés de moins de 60 ans.	1,365 »	»	»	»
28	— de 60 à 70 ans	1,365 »	1,500 »	135 »	3,780 »
2	— de 70 ans et au-dessus	1,565 »	1,600 »	235 »	470 »
2157	Desservants de moins de 60 ans	787 50	950 »	162 50	350,712 »
485	— de 60 à 70 ans	787 50	1,100 »	512 50	151,562 »
54	— de 70 ans et au-dessus	787 50	1,200 »	412 50	22,276 »
1824	Vicaires de moins de 60 ans	500 »	600 »	100 »	182,400 »
18	— de 60 à 70 ans	500 »	700 »	200 »	3,600 »
3	— de 70 ans et plus	500 »	800 »	300 »	900 »
Montant de l'augmentation proposée pour le clergé inférieur.					fr. 715,700 »
Dont la moitié pour 1863, ci					fr. 357,850 »
Supplément pour l'augmentation des traitements des pasteurs des cultes protestant et anglican.					5,000 »
Supplément pour les ministres du culte israélite.					900 »
A REPORTER.					fr. 747,570 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 747,570 «

Les traitements des fonctionnaires et employés de l'administration centrale seraient fixés comme suit :

Secrétaire général	fr.	10,000	•
L'administrateur des prisons et de la sûreté publique		10,000	•
Les directeurs.		8,000	•
	Maximum.	Minimum.	Médium.
	—	—	—
Chefs de division et inspecteurs	6,000	•	6,500
— de bureau	4,200	•	5,000
Commis de 1 ^{re} classe	5,000	•	5,800
— de 2 ^e classe	2,200	•	2,500
— de 3 ^e classe et expéditionnaires	1,200	•	1,800
Huissiers, messagers et gens de service	600	•	à 2,000

L'augmentation qui en résulte s'élève, pour la moitié à porter au Budget de 1863, au chiffre de 19,375 »

Enfin, un dernier supplément de 30,000 »
est demandé pour compléter le personnel de quelques prisons et améliorer la position d'un certain nombre d'employés.

En ce qui concerne les gardiens dans les prisons, la diminution du nombre de détenus permettra d'en réduire le nombre et d'améliorer ainsi leur position sans augmenter le chiffre du Budget.

TOTAL GÉNÉRAL des augmentations demandées pour améliorer les traitements fr. 796,943 »

Les autres augmentations demandées pour 1863 concernent les divers services, quant au matériel; elles sont indiquées ci-après et justifiées aux articles respectifs des développements du Budget, savoir :

ART. 3. — Matériel de l'administration centrale.	fr.	4,000	»
ART. 18. — Palais de Justice; constructions		20,000	»
ART. 55. — Édifices du culte protestant, etc.		20,000	»
ART. 39. — Subsidés pour les établissements de bienfaisance.		20,000	»
ART. 50. — Adjudication d'imprimés pour le service des prisons.		8,000	»
ART. 60. — Adjudication d'imprimés pour le service des travaux dans les prisons		3,994	»

TOTAL GÉNÉRAL des augmentations demandées au Budget de 1863. fr. 872,939 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 872,939 »

Différentes réductions ont pu être faites sur les allocations du Budget de 1862.

Ce Budget portait notamment une allocation extraordinaire de 450,000 francs, comme subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique; depuis plusieurs années, l'allocation ordinaire se trouvait engagée jusqu'en 1866, en ce qui concerne les églises monumentales (voir pages 13, 21 et suivantes du Rapport de la section centrale sur le Budget de 1859, n^o 200 des pièces de la Chambre), il était impossible de faire face aux besoins nouveaux. L'allocation extraordinaire de 450,000 francs a permis de remplir anticipativement plusieurs des engagements pris; de sorte qu'une partie des ressources ordinaires se trouve de nouveau disponible. Le chiffre figurant à l'article 30 a donc été diminué de 450,000 francs ci. 450,000 »

Les sommes restées disponibles à la clôture des exercices précédents ayant fourni la preuve que plusieurs autres chiffres d'allocations excédaient les besoins, les réductions ci-après ont encore été opérées, savoir :

ART. 40. — Frais d'enquêtes sur la bienfaisance.	30,000	»
ART. 42. — Subsides pour les enfants trouvés.	45,000	»
ART. 44. — Allocation pour les écoles de réforme.	20,000	»
ART. 45. — Entretien des détenus	47,000	»
ART. 56. — Prisons; constructions	50,000	»
ART. 59. — Gratifications aux détenus	20,000	»

MONTANT des réductions. 662,000 »

DIFFÉRENCE en plus au Budget de 1863. fr. 210,939 »

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambré des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1863, à la somme de *treize millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cinquante-six francs* (13,491,056 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 10 novembre 1862.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	289,175 "
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	224,675 "	"	
3	Matériel.	30,000 "	"	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 "	"	
5	Frais de route et de séjour.	7,500 "	"	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	242,975 "	"	2,908,198 "
7	— Matériel	5,250 "	"	
8	Cours d'appel. Personnel	666,750 "	4,000 "	
9	— Matériel	18,000 "	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,318,155 "	4,108 "	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	646,080 "	2,900 "	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel.	18,050 "	4,255 "	64,182 "
13	— Matériel	3,000 "	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	36,350 "	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 "	"	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	650,000 "	"	674,008 "
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,280 "	14,328 "	
A REPORTER. . . . fr.		3,000,594 "	20,589 "	3,036,103 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	3,906,594 "	29,569 "	3,936,163 "
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 "	60,000 "	95,000 "
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	150,000 "	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . . .	5,000 "	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . .	15,500 "	"	171,240 "
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement. . . .	2,940 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	10,000 "	"	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	11,800 "	"	26,500 "
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,700 "	"	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	4,130,554 "	80,569 "	4,228,005 "

POUR L'EXERCICE 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,139,354 °	89,569 °	4,228,923 °
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	317,450 °	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 °	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures	3,776,702 °	"	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	469,000 °	75,000 °	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	57,946 °	"	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	11,500 °	"	4,829,559 °
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	10,250 °	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	500 °	"	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	"	20,000 °	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	8,000 °	"	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	21,400 °	"	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 °	"	
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 °	"	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 °	"	660,000 °
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 °	"	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 °	"	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 °	"	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 °	"	
	A REPORTER. fr.	9,555,895 °	184,569 °	9,718,462 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	9,533,895 "	184,569 "	9,718,462 "
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Service domestique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,500,000 "	100,000 "	
46	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . .	54,000 "	"	
47	Frais d'habillement des gardiens.	50,000 "	"	
48	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000 "	"	
49	Traitement des employés attachés au service domestique. . . .	600,000 "	"	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	8,000 "	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	160,000 "	"	
52	Maison de force de Gand. — Incorporation de l'ancienne maison de sûreté et améliorations diverses.	"	200,000 "	
53	Prison cellulaire de Bruges. — Parachèvement des travaux d'appropriation.	"	16,000 "	
54	Prison cellulaire de Termonde. — Achèvement des travaux de construction.	"	78,000 "	3,685,794 "
55	Maison pénitentiaire de St-Hubert. — Achèvement des travaux d'agrandissement.	"	145,000 "	
56	Prison cellulaire à Mons. — Travaux de construction	"	216,000 "	
57	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	"	22,000 "	
	SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>			
58	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	500,000 "	"	
59	Gratifications aux détenus.	150,000 "	"	
60	Frais d'impressions et de bureau.	5,000 "	3,904 "	
61	Traitement et tantièmes des employés.	96,800 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	12,450,003 "	973,563 "	13,404,256 "

POUR L'EXERCICE 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	12,430,093 »	973,505 »	13,404,256 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
62	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
65	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . fr.	12,515,093 »	975,305 »	13,491,056 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 novembre 1862.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH,

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(12)

(13)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

pour l'exercice 1863.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE 1^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»	1	»	21,000	21,000
	a.	63	»	183,000	224,675
2	b.	1	»	4,500	
	c.	14	»	15,800	
	d.	»	»	19,375	
	a.			11,000	30,000
3	b.			10,000	
	c.			9,000	
4	»				
5	»				
		TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.			
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
COUR DE CASSATION. — Personnel.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		1	14,000	14,000	219,100
		1	11,000	11,000	
		15	9,000	135,000	
		1	14,000	14,000	
		2	10,000	20,000	
		1	5,000	5,000	
6	»	2	3,500	7,000	
		6	750	4,500	
		2	970	1,940	
		1	3,000	3,000	
		1	1,490	1,490	
		1	970	970	
		1	1,200	1,200	
		242,975			
		A REPORTER fr.			

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	a) L'inspecteur des constructions dans les prisons, faisant partie du personnel de l'administration centrale, on a supprimé les 6,000 francs de l'article 59 du Budget de 1862 en transférant 4,500 francs, chiffre du traitement, à l'article 2, litt. B., et 1,500 francs, pour frais de route, à l'article 5 du même chapitre, concernant l'administration centrale.
224,675	»	224,675	200,800 a) 4,500	b) 19,375	»	b) Le supplément de 19,375 francs est demandé, pour allouer la moitié des augmentations de traitement, en tenant compte de la suppression d'un inspecteur général et d'un directeur du secrétariat-général.
30,000	»	30,000	26,000	c) 4,000	»	c) Il est indispensable d'augmenter de 4,000 francs le crédit pour le matériel pour ne pas devoir comme tous les ans demander un crédit supplémentaire. En demandant le dernier crédit supplémentaire pour le matériel (pièces de la Chambre, n° 141, du 23 mars 1861), le Ministre avait prévu qu'une augmentation serait demandée au Budget de 1863.
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	6,000 a) 1,500	»	»	
289,175	»	289,175	265,800	23,375	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				23,375 »		
219,100	»	219,100	219,100	»	»	
23,875	»	23,875	»	d) 23,875	»	d) Voir la note préliminaire et le projet de loi d'augmentation des traitements.
242,975	»	242,975	219,100	23,875	»	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
242,975	»	242,975	219,100	23,875	»	
5,250	»	5,250	5,250	»	»	
595,000	4,000	599,000	599,000	»	»	
71,750	»	71,750	»	a) 71,750	»	a) Ce supplément de 71,750 francs est de- mandé pour que les augmentations puissent prendre cours, pour une moitié, à partir de 1863.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
932,975	4,000	936,975	841,350	95,625	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.
		<i>1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>
	a.	Présidents 4 6,000 24,000
		Vice-présidents 7 5,000 35,000
		Juges d'instruction 9 4,660 41,940
		Juges 24 4,000 96,000
		Procureurs du Roi 4 6,000 24,000
		Substituts 12 4,000 48,000
		Greffiers 4 2,200 8,800
		Commis greffiers 25 2,000 46,000
		} 323,740
		<i>2^e CLASSE. — Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>
		Présidents 7 5,250 36,750
		Vice-présidents 4 4,375 17,500
		Juges d'instruction 7 4,080 28,560
		Juges 23 5,500 80,500
		Procureurs du Roi 7 5,250 56,750
		Substituts 11 3,500 38,500
		Greffiers 7 2,200 15,400
		Commis greffiers 21 1,800 37,800
		} 291,760
10	b.	Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge 1 875 875
		Traitement de disponibilité à 1 juge du tribunal de Tongres 1 2,333 2,333
		} a) 3,208
		<i>3^e CLASSE. — Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>
		Présidents 8 4,650 37,200
		Vice-présidents 4 3,875 15,500
		Juges d'instruction 9 3,610 32,490
		Juges 25 3,100 71,300
		Procureurs du Roi 8 4,650 37,200
		Substituts 11 3,100 34,100
		Greffiers 8 2,200 17,600
		Commis greffiers 22 1,600 35,200
		} 280,590
		A REPORTER. . . . fr. 890,298

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
932,975	4,000	936,975	841,350	95,625	"	
932,975	4,000	936,975	841,350	95,625	"	a) Les charges temporaires portées au litt. a résultent de la loi du 15 juin 1849, portant réduction du personnel de quelques tribunaux.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
					REPORT. fr. 899,298	
		4 ^e CLASSE. — <i>Dinant, Farnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>				
		Présidents	7	4,200	29,400	} 171,320
		Vice-président.	1	3,500	3,500	
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
		Juges	12	2,800	33,600	
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	
		Substituts	7	2,800	19,600	
		Greffiers	7	2,200	15,400	
		Commis greffiers	11	1,600	17,600	
10 (suite).	d.	Traitement d'attente d'un commis greffier du tribunal supprimé de S ^t -Hubert	1	900	900	a) 900
		Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi	"	9	45,160	45,160
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S ^t -Nicolas, Tournay et Verviers	14	960	13,440	13,440
		Supplément demandé pour que les membres des tribunaux civils et les greffiers de commerce puissent jouir, à partir de 1863, de la moitié de l'augmentation proposée dans la loi d'organisation judiciaire	"	"	"	194,123
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	202	1,800	563,600	} 564,960
		Greffiers	37	900	33,300	
			153	4,020	156,060	
11	"	Supplément à un juge de Tongres devenu juge de paix à Liège	12	1,000	12,060	} 2,900
		Greffier de simple police à Liège	1	1,700	1,700	
		Supplément demandé pour que les augmentations proposées dans la loi d'organisation judiciaire prennent cours, pour moitié, à partir de 1863.	1	1,200	1,200	81,120
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution	
932,975	4,000	936,975	841,350	95,625	»	
1,124,010	4,108	1,128,118	1,128,118	»	»	a) Ces 900 francs sont payés en conformité de la loi du 6 juin 1859, portant suppression du tribunal de St-Hubert.
194,125	»	194,125	»	194,125	»	
564,960	2,900	567,860	567,860	»	»	
81,120	»	81,120	»	81,120	»	
2,897,190	11,008	2,908,198	2,537,328	370,870	»	
Augmentation. . . . fr.				370,870		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.		
		CHAPITRE III.					
		JUSTICE MILITAIRE.					
		<i>COUR MILITAIRE. - Personnel.</i>					
			Charge				
			<small>ORDINAIRE.</small>	<small>TEMPORAIRE.</small>			
			—	—			
	a.	Auditeur général	1	7,000	7,000	»	16,550
		Substitut de l'auditeur général	1	5,000	5,000	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	1,600	1,600	»	
		Huissier audencier	1	500	500	»	
		Messagers	2	870	1,740	»	
		Concierge	1	910	910	»	
		<i>Traitements d'attente.</i>					
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,255	»	4,255	4,255
	c.	Supplément à allouer à l'auditeur général et à son substitut	»	»	»	»	1,500
		<i>Matériel.</i>					
12	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
		<small>AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.</small>					
		Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	4,200	16,800	»	30,659
14	»	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	5	5,600	10,800	»	
		Prévôts militaires	7	457	5,059	»	
	»	Supplément à allouer aux auditeurs provinciaux.	»	»	»	»	5,700
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»	5,550
			2	720	1,440	»	
		TOTAL DU CHAPITRE III.				fr.	
		CHAPITRE IV.					
		FRAIS DE JUSTICE.					
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			650,000	»	
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			20,000	»	
17	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellu- laires					
		TOTAL DU CHAPITRE IV.				fr.	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,550	4,233	20,783	20,783	»	»	
1,500	»	1,500	»	a) 1,500	»	a et b) Depuis longtemps il a été reconnu qu'il y avait quelque chose à faire pour les auditeurs militaires, et on attendait pour cela la loi organique sur la justice militaire; aujourd'hui que l'on augmente le traitement de la magistrature civile, il est impossible de tarder davantage à améliorer la position des auditeurs dans des proportions en rapport avec les augmentations proposées pour la magistrature. Le Ministre propose donc que le traitement des auditeurs de 2 ^{me} classe soit porté de . . . fr. 5,600 à 6,000 celui des auditeurs de 1 ^{re} classe 4,200 à 6,000 celui du substitut de l'aud. gen. 6,000 à 6,500 et enfin celui de l'auditeur gen. 7,000 à 8,500. L'augmentation annuelle de dépense serait alors de 12,800 francs, dont la moitié est portée au Budget de 1863, afin que l'augmentation de traitement prenne cours, pour une moitié, à partir de 1865.
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
30,659	»	30,659	30,659	»	»	
5,700	»	5,700	»	b) 5,700	»	
3,540	»	3,540	3,540	»	»	
59,949	4,233	64,182	56,982	7,200	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,200	»	
650,000	»	650,000	650,000	»	»	
10,280	14,328	24,608	24,608	»	»	
660,280	14,328	674,608	674,608	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitement d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois, à nommer par le Gouvernement
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	60,000	95,000	75,000	a) 20,000	»	<p>a) Les administrations communales commencent à comprendre l'importance qu'il y a à procurer un siège décent aux justices de paix, et comme la plupart des communes, chefs-lieux de canton, sont dénuées de ressources suffisantes pour supporter seules les dépenses à résulter de ce chef, l'Etat doit leur venir un peu largement en aide. Depuis plusieurs mois, il a été disposé de l'allocation pour 1862, et des subsides ont été promis pour 1863, de là la nécessité de demander une augmentation.</p>
35,000	60,000	95,000	75,000	20,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				20,000		
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
15,300	»	15,300	15,300	»	»	
2,940	»	2,940	2,940	»	»	
171,240	»	171,240	171,240	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
10,000	»	b) 10,000	10,000	»	»	
11,800	»	11,800	11,800	»	»	
1,700	»	1,700	1,700	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

b) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1862, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pensions échues.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
»	»	Supplément pour augmentation du traitement des évêques, à partir de 1863.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures
»	»	Supplément pour augmentation, à partir de 1863, du traitement du clergé inférieur
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitement des pasteurs et employés
»	»	Supplément pour augmentation du traitement des pasteurs
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitement des ministres et employés
»	»	Supplément pour augmentation du traitement des ministres du culte
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																								
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION																																									
311,700	"	311,700	311,700	"	"	<p>a) L'augmentation des traitements du personnel du clergé catholique est calculée sur les bases suivantes</p> <table border="1"> <tr> <td>5 évêques</td> <td>17 000</td> <td>à faire</td> <td>11 500</td> </tr> <tr> <td>26 curés de 60 à 70 ans</td> <td>1 500</td> <td>—</td> <td>3,750</td> </tr> <tr> <td>2 — de 70 et au dessus</td> <td>1 000</td> <td>—</td> <td>170</td> </tr> <tr> <td>2157 desservants au dessous de 40 ans</td> <td>9 20</td> <td>—</td> <td>350</td> </tr> <tr> <td>485 desservants de 60 à 70 ans</td> <td>1 100</td> <td>—</td> <td>1 617,50</td> </tr> <tr> <td>51 — de 70 ans et au dessus</td> <td>1 200</td> <td>—</td> <td>925</td> </tr> <tr> <td>1824 vicaires au dessous de 60 ans</td> <td>600</td> <td>—</td> <td>487 400</td> </tr> <tr> <td>15 — de 60 à 70 ans</td> <td>700</td> <td>—</td> <td>7 600</td> </tr> <tr> <td>7 — de 70 ans et plus</td> <td>800</td> <td>—</td> <td>560</td> </tr> <tr> <td colspan="3">TOTAL</td> <td>715,700</td> </tr> </table> <p>Les suppléments de 5,750 francs et de 357,650 francs sont demandés pour allouer, à partir de 1863, la moitié de l'augmentation proposée pour les évêques et les membres du clergé ci dessus désignés</p> <p>b) Ce n'est qu'à titre de charge extraordinaire et temporaire qu'une somme de 450,000 francs avait été demandée en 1862 pour les églises monumentales</p> <p>c et d) Les suppléments demandés pour les ministres des cultes protestant et israélite sont une conséquence de ceux demandés pour le clergé catholique</p> <p>e) Il y a nécessité de demander le crédit de 20,000 francs à titre de charge extraordinaire pour 1863, des constructions et int projets pour cette année</p> <p>f) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1861 forme l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1862</p> <p>Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849</p> <p>Le Département de la Justice ne prie que les premiers termes éclus.</p> <p>g) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.</p>	5 évêques	17 000	à faire	11 500	26 curés de 60 à 70 ans	1 500	—	3,750	2 — de 70 et au dessus	1 000	—	170	2157 desservants au dessous de 40 ans	9 20	—	350	485 desservants de 60 à 70 ans	1 100	—	1 617,50	51 — de 70 ans et au dessus	1 200	—	925	1824 vicaires au dessous de 60 ans	600	—	487 400	15 — de 60 à 70 ans	700	—	7 600	7 — de 70 ans et plus	800	—	560	TOTAL			715,700
5 évêques	17 000	à faire	11 500																																											
26 curés de 60 à 70 ans	1 500	—	3,750																																											
2 — de 70 et au dessus	1 000	—	170																																											
2157 desservants au dessous de 40 ans	9 20	—	350																																											
485 desservants de 60 à 70 ans	1 100	—	1 617,50																																											
51 — de 70 ans et au dessus	1 200	—	925																																											
1824 vicaires au dessous de 60 ans	600	—	487 400																																											
15 — de 60 à 70 ans	700	—	7 600																																											
7 — de 70 ans et plus	800	—	560																																											
TOTAL			715,700																																											
5,750	"	5,750	"	a)	5,750		"																																							
62,011	"	62,011	62,011	"	"		"																																							
3,418,852	"	3,418,852	3,418,852	"	"	"																																								
357,850	"	357,850	"	a)	357,850	"																																								
469,000	75,000	544,000	994,000	"	b)	450,000																																								
52,946	"	52,946	52,946	"	"	"																																								
5,000	"	5,000	"	c)	5,000	"																																								
11,500	"	11,500	11,500	"	"	"																																								
9,550	"	9,550	9,550	"	"	"																																								
900	"	900	"	d)	900	"																																								
500	"	500	500	"	"	"																																								
"	20,000	20,000	"	e)	20,000	"																																								
8,000	"	f) 8,000	8,000	"	"	"																																								
21,400	"	g) 21,400	21,400	"	"	"																																								
4,754,559	95,000	4,829,559	4,890,059	389,500	"	450,000																																								
DIMINUTION.				60,500		fr.																																								

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays
39	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
40	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Cheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
<i>SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.</i>		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.
49	»	Traitement des employés attachés au service domestique
50	»	Frais d'impressions et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
52	»	Maison de force de Gand. — Incorporation de l'ancienne maison de sûreté et améliorations
53	»	Prison cellulaire de Bruges. — Parachèvement des travaux d'appropriation
54	»	Prison cellulaire de Termonde. — Achèvement des travaux de construction
55	»	Maison pénitentiaire de S'-Hubert. — Achèvement des travaux d'agrandissement
56	»	Prison cellulaire de Mons. — Premiers travaux de construction
A REPORTER. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
166,000	»	166,000	146,000	a) 20,000	»	a) Cette augmentation de 20,000 francs n'est que le résultat d'un transfert de pareille somme qui était portée jusqu'ici au Budget du Département de l'Intérieur, en faveur des établissements pour aveugles et sourds-muets.
12,000	»	12,000	42,000	»	b) 50,000	b) Une somme de 30,000 francs avait été demandée extraordinairement au Budget de 1862, pour frais de l'enquête sur la bienfaisance; pareille allocation n'est plus nécessaire.
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
100,000	»	100,000	145,000	»	c) 45,000	c) et d) Les dépenses pour enfants trouvés et aussi celles pour les écoles de réforme diminuent depuis quelques années.
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
200,000	»	200,000	220,000	»	d) 20,000	
660,000	»	660,000	735,000	20,000	95,000	
DIMINUTION. . . . fr.				75,000		
1,300,000	100,000	1,400,000	{ 1,400,000 47,000 }	»	e) 47,000	e) Le crédit de 47,000 francs qui, au Budget de 1862, faisait l'objet de l'article 59, a été transféré au présent article pour lever les difficultés qui s'élevaient lors des liquidations.
54,000	»	54,000	34,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
600,000	»	600,000	570,000	f) 30,000	»	f) Cette augmentation est nécessaire pour compléter le personnel de certaines prisons et améliorer la position des gardiens et employés.
10,000	8,000	18,000	10,000	g) 8,000	»	g) Ces 8,000 francs sont demandés en plus pour couvrir les frais d'une adjudication d'impressions pour les prisons.
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
»	200,000					
»	16,000					
»	78,000	655,000	705,000	»	h) 50,000	h) La somme de 50,000 francs avait été demandée extraordinairement en 1862, pour l'acquisition de trois maisons incorporées dans la prison de Gand.
»	145,000					
»	216,000					
2,145,000	763,000	2,908,000	2,967,000	38,000	97,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
57	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
»	»	Traitement et frais de route de l'inspecteur des constructions dans les prisons (a
»	»	Achat du mobilier des prisons (b.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
58	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
59	»	Gratifications aux détenus
60	»	Frais d'impressions et de bureau
61	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
62	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
63	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,145,000	763,000	2,908,000	2,967,000	38,000	97,000	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
2,145,050	785,000	2,930,000	2,989,000	38,000	97,000	
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
150,000	»	150,000	170,000	»	c) 20,000	c) Les sommes restées disponibles les années précédentes permettent cette réduction.
5,000	3,994	8,994	5,000	d) 3,994	»	d) La somme de 3,994 francs est demandée pour couvrir les frais d'une adjudication d'imprimés pour trois ans.
96,800	»	96,800	96,800	»	»	
751,800	3,994	755,794	771,800	3,994	20,000	
2,896,800	788,994	3,685,794	3,760,800	41,994	117,000	
DIMINUTION. . . . fr.				75,006		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	14	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	22	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	24	Palais de Justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	26	Cultes
IX.	28	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	30	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
289,175 »	»	289,175 »	259,800 »	29,375 »	»	
2,897,190 »	11,008 »	2,908,198 »	2,337,328 »	570,870 »	»	
59,949 »	4,233 »	64,182 »	56,982 »	7,200 »	»	
660,280 »	14,328 »	674,608 »	674,608 »	»	»	
35,000 »	60,000 »	95,000 »	75,000 »	20,000 »	»	
171,240 »	»	171,240 »	171,240 »	»	»	
26,500 »	»	26,500 »	26,500 »	»	»	
4,734,339 »	95,000 »	4,829,339 »	4,890,059 »	»	60,500 »	
660,000 »	»	660,000 »	735,000 »	»	75,000 »	
2,896,800 »	788,994 »	3,685,794 »	3,766,800 »	»	75,006 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
12,515,693 »	975,363 »	13,491,056 »	13,280,117 »	421,445 »	210,506 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				210,939 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Bogaerts, J.-Norbert . . .	Anvers, 27 février 1809 .	Gardien de 2 ^e classe à la prison d'Anvers.	16 octobre 1860. . . .
2	De Bakker, Auguste. . . .	Vlierzele, 15 déc. 1815 .	Gardien de 1 ^{re} classe à la prison de Vilvorde.	31 octobre 1860. . . .
3	Soiron, Lambert.	Maestricht, 50 déc. 1794 .	Greffier du canton d'Ixelles. . .	4 janvier 1861
4	Pirsoul, Guillaume-A.-J. .	Namur, 14 février 1792. .	Conseiller à la Cour d'Appel de Liège.	26 décembre 1860 . . .
5	Marchal, Chrétien-L.-J. . .	Namur, 50 novembre 1825.	Commis à la prison de Vilvorde .	8 janvier 1861
6	De Gée, Jean-Joseph . . .	Bruxelles, 12 janvier 1785.	Surveillant à la prison de S ^t -Bernard.	10 octobre 1860. . . .
7	Ducpétiaux, Aug.-Léopold.	Id. 20 juin 1804. . . .	Inspecteur général des prisons et établissements de bienfaisance.	26 mai 1861
8	Leroux, Jean-Baptiste . . .	Id. 12 octobre 1792.	Juge au tribunal de Bruxelles . .	15 juin 1861.
9	Thiry, François-Joseph. . .	Perwez, 12 déc. 1811. . .	Gardien de 2 ^e classe à la prison de Nivelles.	2 mars 1861
10	Lambrecq, Delph.-L.-J. . .	S ^t -Léger, 10 juin 1822. . .	Id. id de Bruges	15 mai 1861.
11	Schoonejans, Pierre. . . .	Bruxelles, 21 juin 1822 .	Id. id de Bruges	Id.
12	Heiman, Gustave-Ad.-J. . .	Froidlieu, 5 déc. 1805. . .	Substitut au tribunal de Dinant. .	6 janvier 1861
13	Gilet, Lambert-Ant -J . . .	Liège, 50 novembre 1788.	Vice-président du tribunal de Liège.	5 juin 1861
14	Degreift, Pierre-Antoine. .	Gand, 23 juillet 1794 . . .	Contre-maitre à la prison de Vilvorde	30 août 1861.
15	Paulussen, Jean-Baptiste . .	Bruxelles, 10 nov. 1795 . .	Juge-de-paix du 2 ^e canton de Bruxelles.	19 novembre 1861 . . .
16	Urbain, Nicolas-Joseph . . .	Fauvillers, 50 déc. 1802 .	Greffier du canton de Fauvillers .	1 août 1861

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

ressortissant au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1861.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des pensions allouées.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Infirmités	27	3	1,025 67	420 •	
Id.	22	8	1,158 85	411 •	
Âge avancé	30	1	3,400 •	1,575 •	
Id.	40	11	6,000 •	3,776 •	
Infirmités	15	5	805 42	212 •	
Id.	15	5	954 •	226 •	
Id.	40	6	7,000 •	4,361 •	
Âge avancé	42	8	4,000 •	2,625 •	
Infirmités	24	8	1,040 25	304 •	
Id.	17	11	1,046 08	288 •	
Id.	18	7	1,046 08	299 •	
Id.	50	•	2,800 •	1,292 •	
Âge avancé	30	8	5,000 •	2,558 •	
Infirmités	26	2	1,370 •	752 •	
Âge avancé	51	•	5,800 •	2,775 •	
Infirmités	29	11	1,112 •	551 •	
TOTAL des 16 pensions. fr.				22,520 •	

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1861	145 pensions, montant à . . . fr.	149,951 •
Inscrites en 1861. . . 16 pensions, montant à . fr.	22,520 •	
Éteintes en 1861. . . 14 — — . . .	16,872 •	
Augmentation . . . 2 — — . . .	5,448 •	2 — — . fr. 5,448 •
Reste à servir, au 1 ^{er} janvier 1862 . . .	147 — — . . .	fr. 155,590 •

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Meunier, Jean-Nicolas . . .	Tillet, 26 janvier 1790 . . .	Desservant à Libin	janvier 1861
2	Van Geel, Pierre.	Louvain, 10 mai 1795 . . .	Id. à Pellenberg	19 décembre 1860
3	Bouillon, Évrard.	Harnoucourt, 8 avril 1774.	Id. à Robelmont	janvier 1861
4	Vandenkerckhove, Joseph.	Lisseweghe, 25 sept. 1795.	Vicaire à Oost-Eecloo	15 mai 1858
5	Nachtergael, Jean-Frang.	Hoves, 30 janvier 1795. . .	Curé primaire à Dour.	30 avril 1861
6	Peeters, Jean-Baptiste . . .	Lichtaert, 1 ^{er} janvier 1796.	Desservant à Kerckom	20 mars 1861.
7	Vande Wiele, Pierre-F.-X. . .	Quaremont, 25 oct. 1802.	Id. à Zulte	4 juin 1859
8	Lemaire, Pierre-Joseph. . .	Bovigny, 17 avril 1802. . .	Id. à Marneffe	4 février 1861
9	Louchait, Hubert-Joseph . .	Clavier, 9 mars 1809 . . .	Id. à Desnié	4 mars 1858.
10	Docquier, Constant-Jos. . .	Chymai, 25 juin 1800 . . .	Id. à Beauwelz	25 mai 1861
11	De Jardin, Gabriel-Joseph.	Fresne, 22 septembre 1789.	Id. à Grand'Église	28 juin 1861
12	Koob, André	Erch-sur-la-Sure, 22 août 1795.	Id. à Amberloup.	Mars 1861.
13	Vrints, Pierre.	Herderen, 17 nov. 1789 . .	Id. à Munsterbilsen.	6 juin 1861
14	Meulemans, Jean-Baptiste.	Rotsclaer, 1 ^{er} mars 1801 . .	Id. à Webbecom.	21 id.
15	Van Straelen, Édouard-G. . .	Anvers, 7 septembre 1812.	Vicaire à Louvain.	7 id.
16	Dupire, Antoine	Leuze, 22 septembre 1805.	Desservant à Tournai.	28 id.
17	Remacle, Jean-Hubert-J. . .	Rettigny, 12 mai 1791. . .	Id. à Rettigny	30 septembre 1861
18	Watteel, Ivon.	Meulebeke, 30 nov. 1789.	Id. à Audenhove S ^{te} -Marie.	Id.
19	Nicolème, Augustin.	Rœulx, 7 mai 1797	Id. à Erquelinnes	25 juin 1861
20	Lefebvre, Napoléon-Joseph.	Naast, 26 novembre 1803.	Id. à Braffe	28 id.
21	Noben, André.	Hoesselt, 2 février 1802 . .	Id. à Neerrepn	10 août 1858
22	Delnatte, Jean-Bapt.-Jos.	Mouscron, 12 février 1789.	Id. à Bas-Warneton.	1 ^{er} décembre 1861
23	Lemmens, Daniel-Julien . . .	Buysingen, 20 juin 1797 . .	Id. à Montbliart	22 septembre 1861
24	Leclercq, Henri-Joseph. . . .	Binche, 25 novembre 1806.	Id. à Hautes-Wielhieries. . .	25 id.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1861.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des DÉPARTIS APRÈS de service.	MONTANT des PENSIONS ALLUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Âge avancé	44	4	787 50	787 »	
Id.	41	2	787 50	787 »	
Id.	40	8	787 50	787 »	
Infirmités	34	»	500 »	500 »	
Âge avancé	40	7	2,047 50	2,047 »	
Id.	40	6	787 50	787 »	
Infirmités	28	»	787 50	311 »	
Id.	31	11	787 50	375 »	
Id.	11	7	787 50	404 »	
Id.	32	11	787 50	601 »	
Id.	29	5	787 50	321 »	
Id.	30	9	787 50	780 »	
Âge avancé	43	5	787 50	787 »	
Infirmités	33	8	787 50	621 »	
Id.	18	10	500 »	286 »	
Id.	32	9	787 50	597 »	
Âge avancé	40	5	787 50	787 »	
Id.	47	2	787 50	787 »	
Infirmités	40	9	787 50	787 »	
Id.	38	9	787 50	625 »	
Id.	52	10	787 50	599 »	
Âge avancé	40	3	787 50	787 »	
Infirmités	30	6	787 50	538 »	
Id.	26	5	787 50	408 »	
TOTAL des 24 pensions				16,683 »	

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1861.	247 pensions, montant à . . . fr.	156,481 »
Inscrites en 1861. . . 24 pensions, montant à . fr.	16,683 »	
Éteintes en 1861 . . . 26 — — . . .	17,614 »	
Diminution. 2 — — . . .	931 »	2 — — . . . fr. 931 »
Reste à servir, au 1 ^{er} janvier 1862	245 — — . . .	fr. 155,550 »

(38)

ANNEXE N° 3.

COMPTE GÉNÉRAL

*des dépenses faites pour le service économique dans les maisons centrales,
et des travaux exécutés dans les prisons.*

EXERCICE 1860.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1° COMPTE GÉNÉRAL des dépenses faites pour le service

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Objets d'habillement pour détenus valides	84,225 20	40,510 55
2	— de coucher — —	44,422 20	27,015 34
3	— d'habillement et de coucher pour malades	16,215 74	8,251 02
4	— — — pour employés	1,738 21	1,075 07
5	Articles d'alimentation et de consommation.	52,057 40	13,500 67
6	Imprimés et articles de bureau	508 24	506 52
7	Mobilier	01,531 94	108,512 56
8	Articles divers	7,970 85	160 01
9	Retenues restant à opérer	"	"
10	Médicaments	1,684 82	2,381 08
11	Bâtimens	"	"
12	Gratifications payées aux détenus	4,061 80	4,955 50
15	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	216,597 71	141,244 35
14	Frais de voyage des membres des commissions, etc.	420 "	1,205 90
15	Traitement des employés	70,619 05	60,328 35
16	Frais d'impressions et de bureau	1,271 75	2,045 20
17	Entretien et amélioration des bâtimens.	25,786 50	59,250 05
18	Achat et entretien du mobilier des prisons	2,680 51	1,150 40
19	Frais d'habillement des gardiens et surveillans	4,175 "	3,158 32
20	Balance. — Bénéfice	2,525 08	2,165 28

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

économique dans les maisons centrales, pendant l'exercice 1860.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD.	LOUVAIN.	NAMUR.	S'-HUBERT.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	des GRATIFICATIONS.	
66,060 55	2,860 02	25,480 25	20,757 54	246,807 08			
54,251 46	6,860 68	6,818 24	7,257 75	127,492 65			
11,858 68	5,010 66	5,700 19	2,050 72	49,135 01			
508 28	850 80	420 22	540 08	5,430 35			
28,854 75	112 »	5,502 21	0,678 52	80,485 61			
•	550 48	22 45	540 12	1,797 79			
70,172 08	50,520 61	50,562 45	101,892 81	476,801 25			2,841,262 70
	6,210 »			6,210 »			
204 80	5 57	55 01	105 58	8,478 51			
•	•	1 00	8 45	10 42			
2,568 03	2,291 27	•	895 17	9,810 87			
•	1,819,694 26	•	•	1,819,694 26			
8,001 20	574 25	910 55	•	•	•	•	18,501 19
254,561 94	77,820 48	72,558 45	50,055 75	812,625 64			
1,561 »	1,214 »	556 »	555 80	5,068 70			
63,867 82	29,047 58	28,289 00	22,855 83	275,009 13			
1,840 85	958 17	775 55	524 49	7,515 77			
11,494 38	14,405 00	8,560 95	4,157 94	107,548 60		18,501 19	1,240,567 52
	5,695 03						
2,548 05	10,544 75	1,114 95	1,661 75	19,510 05			
5,290 99	2,566 67	500 »	191 67	13,691 65			
10,185 61	97 04	1,606 81	137 45	•	•	•	16,705 27
TOTAL GÉNÉRAL. fr.							4,116,856 68

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Habillement des détenus valides.	14,916 98	14,272 14
2	Coucher — —	3,973 47	3,812 47
3	Habillement et couchage de l'infirmerie.	1,125 45	1,014 85
4	Alimentation des détenus valides.	131,192 81	78,552 29
5	— — malades	15,028 24	9,675 59
6	Médications	2,525 45	1,459 26
7	Lessivage	2,857 89	3,715 10
8	Propreté	5,115 58	5,554 68
9	Chauffage	3,081 28	3,376 32
10	Éclairage	4,464 77	5,722 05
11	Instruction.	199 28	850 85
12	Culte.	637 11	1,190 85
13	Mobilier (entretien).	2,218 87	4,232 30
14	Réparation des bâtiments. — Acquisitions et constructions nouvelles.	23,907 75	39,215 03
15	Frais de bureau	940 47	2,061 17
16	— de gestion.	74,458 94	65,660 88
17	Effets d'habillement et de couchage pour détenus.	2,577 18	24 86
18	Articles d'alimentation et de consommation	15,172 70	14,006 63
19	Substances pharmaceutiques	»	»
20	Articles de lessivage et de propreté	55 49	»
21	— de chauffage et d'éclairage	7 58	15 78
22	— d'instruction et de culte.	»	»
23	— divers.	810 57	341 26
24	Fournitures de bureau.	245 60	46 80
25	Objets mobiliers.	228 42	75 »
26	Vieux matériaux, etc., et résidus divers	687 25	1,648 86
27	Bâtiments	»	»
28	Recettes accidentelles.	337 94	108 20
29	Cessions réciproques.	58,350 »	20,018 04

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

AVOIR.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD.	LOUVAIN.	NAMUR.	S'-HUBERT.	DES DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	DES PRODUITS divers.	Des INVESTAIRES au 31 décembre.	
23,781 58	682 53	5,600 02	7,682 17	66,955 42			
6,051 08	308 27	1,245 86	1,752 44	17,143 50			
1,192 71	0 50	259 50	185 41	3,787 35			
145,650 65	9,653 46	40,804 16	54,000 14	459,659 49			
10,785 04	70 85	6,754 06	1,558 65	43,853 28			
3,893 03	268 54	433 54	680 "	9,068 80			
3,255 07	354 02	1,499 24	615 41	12,372 75			
6,552 70	1,069 10	1,043 80	1,010 61	16,170 50			
3,005 81	2,591 07	2,408 03	1,540 45	15,863 85			1,057,712 66
5,581 78	3,712 28	2,955 70	1,249 84	23,486 42			
680 44	28 72	105 74	603 06	2,468 07			
541 35	182 17	242 50	650 53	3,424 47			
2,500 01	1,802 15	1,412 76	1,841 10	14,016 19			
11,494 38	1,032 32	8,156 00	4,109 57	87,014 04			
1,380 73	300 78	414 78	258 57	5,306 50			
68,260 02	52,664 25	50,523 80	24,306 44	295,905 02			
"	"	"	60 09	"	2,662 13		
45,880 05	671 25	"	931 60	"	76,671 23		
164 25	"	"	"	"	164 25		
78 78	"	"	"	"	112 27		
5,906 67	"	"	"	"	5,950 03		
"	"	"	"	"	"		
2,373 09	148 63	253 93	17 30	"	3,944 78		202,528 18
"	"	"	"	"	292 40		
51 "	"	"	2 25	"	556 67		
4,768 "	63 82	1,733 31	"	"	8,901 24		
"	"	"	"	"	"		
"	7 36	226 53	5 62	"	683 05		
13,957 37	740 83	9,328 41	212 88	"	102,807 53		
A REPORTER. fr.							1,260,240 84

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
30	Objets d'habillement pour détenus	10,772 84	38,581 37
31	— de coucher —	33,335 99	25,226 93
32	— d'habillement et de coucher pour malades	15,584 19	7,865 32
33	— — — pour employés	1,281 05	1,014 94
34	Articles d'alimentation et de consommation	20,509 53	11,206 45
35	Imprimés et articles de bureau	890 57	938 31
36	Mobilier	91,516 03	107,225 70
37	Articles divers	9,912 61	90 76
38	Retenues restant à opérer	"	"
39	Médicaments	4,199 98	1,502 73
40	Bâtiments	"	"

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

AVOIR.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S-BERNARD.	LOUVAIN.	NAMUR.	S-HUBERT.	DES DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	DES PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre	
						REPORT . . .	1,260,240 85
60,251 98	28,022 10	18,422 05	10,356 24	»	»	218,167 18	
51,222 79	22,762 24	6,255 54	6,017 91	»	»	125,425 30	
10,808 18	5,107 22	5,442 76	1,915 71	»	»	46,811 56	
465 06	1,507 45	540 26	549 75	»	»	5,165 49	
27,748 09	10,859 64	9,152 89	10,005 99	»	»	98,461 20	
655 43	887 40	583 80	757 01	»	»	4,400 52	2,856,595 84
78,188 85	56,422 15	60,514 60	102,783 34	»	»	496,450 67	
148 21	248 12	55 80	157 12	»	»	10,579 62	
»	»	4 11	6 78	»	»	10 89	
5,216 82	2,559 42	»	865 99	»	»	12,524 94	
»	1,858,708 58	»	»	»	»	1,858,708 58	
TOTAL. fr.							4,116,856 68

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° COMPTE GÉNÉRAL des travaux exécutés dans les

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	S-BERNARD.
1	Matières premières, etc.	1 54,452 56	79,896 82	496,675 12
2	Matériaux de construction	28,851 68	10,251 »	29,757 66
3	Objets divers	9,058 58	3,087 15	22,507 08
4	— fabriqués et en travail.	271,702 72	54,240 74	40,668 72
5	— confectionnés et en travail	74,680 55	11,152 55	7,788 19
6	Mobilier, outils et ustensiles	66,640 »	51,379 45	101,842 52
7	Plants et semences sur champ	»	»	»
8	Matières premières, ingrédients pour la fabrication, etc.	280,524 87	62,552 59	854,995 68
9	Frais d'impressions et de bureau	477 50	1,126 69	2,196 56
10	Cessions réciproques	7,052 94	1,285 24	16,815 45
11	Objets reçus du service intérieur.	3,192 11	215 08	6,746 31
12	Gratifications payées aux détenus	31,479 93	25,861 03	59,825 94
15	Traitements et tantièmes	17,101 29	22,668 15	23,589 86
14	Bénéfice, pour balance.	»	»	»

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

prisons, pendant l'exercice 1860. — Travail des détenus.

CENTRALES.			MAISON pénitent.	MONTANT			TOTAL.
LOUVAIN.	NAMUR.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	des GRATIFICATIONS.	
•	11,507 45	15,042 86	194 82	757,029 65	•	•	1,578,874 58
•	•	2,755 61	•	71,615 95	•	•	
68 60	111 55	•	•	54,812 52	•	•	
•	•	•	5 65	555,025 81	•	•	
•	15,548 77	1,028 81	•	110,878 67	•	•	
8,055 75	5,001 56	12,942 55	1,214 28	247,975 85	•	•	
•	•	550 95	•	550 95	•	•	
3,085 42	8,274 55	15,927 45	54 88	•	1,225,415 42	•	
100 •	962 75	192 50	52 •	•	5,087 69	•	
6,074 58	900 86	788 25	5,070 04	•	50,865 14	•	
148 65	•	1,009 31	66 56	•	11,578 50	•	
654 51	5,251 50	•	766 95	•	•	125,819 86	125,819 86
9,151 75	8,156 71	6,454 17	1,485 •	•	•	•	88,586 91
•	•	•	•	•	•	•	41,708 61
TOTAL GÉNÉRAL. fr.							5,100,024 51

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	St-BERNARD.
1	Fournitures aux prisons, pour détenus	50,986 07	17,092 74	12,378 66
2	— — pour employés	•	64 15	414 52
3	— d'articles de bureau.	94 97	445 70	87 69
4	Entretien des bâtiments	24,891 56	38,054 20	8,801 20
5	Fournitures d'objets mobiliers	15,624 71	501 57	888 46
6	Entretien des voitures cellulaires et habillement des préposés	65 26	•	•
7	Fournitures au Département de la Justice	•	144 06	•
8	— diverses pour compte des employés, journées des jardiniers	•	489 44	1,646 56
9	Retenues diverses	1,561 60	5,482 85	5,557 97
10	Ventes d'effets aux détenus	•	•	586 86
11	Ventes à des établissements de bienfaisance	7,523 05	•	•
12	Cessions réciproques	4,110 27	18,865 98	5,235 84
13	Fournitures à l'armée.	200,256 51	17,123 05	•
14	— à la gendarmerie	526 50	315 00	•
15	— à la marine	687 50	•	•
16	Ventes pour l'exportation.	•	•	902,274 57
17	Ventes diverses à des administrations publiques	6,000 27	•	•
18	Travail à façon pour divers, et journées de détenus pour compte d'entrepreneurs.	16,591 70	28,285 60	5,382 75
19	Fournitures à des détenus libérés, etc.	665 55	2,880 62	2,042 50
20	Masses des détenus décédés, non réclamées.	23 90	•	6 58
21	Ventes de déchets et de vieux objets	871 00	453 12	•
22	Fournitures diverses, etc., à divers	8,602 16	748 •	1,450 15
23	Recettes accidentelles	•	15 80	•
24	Matières premières, etc.	94,812 08	72,505 07	578,081 76
25	Matériaux de construction	21,974 94	11,401 84	27,695 56
26	Objets divers et fournitures de bureau	8,040 58	2,425 65	18,956 40
27	— fabriqués et en travail	350,043 19	490 04	
28	— confectionnés et en travail	98,168 26	17,852 79	44,608 51
29	Mobilier, outils et ustensiles	67,595 58	8,983 42	11,497 95
30	Plants et semences sur champ	•	49,913 00	101,618 10
50		•	•	•

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1863.

AVOIR.

CENTRALES.			MAISON présentée.	MONTANT			TOTAL.
LOUVAIN.	NAMUR.	S.-HUBERT.		DES PRODUITS au prix de revient.	DES PRODUITS au prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
165 90	6,586 57	8,586 64	577 61	76,175 79			
"	"	"	"	478 47			
"	"	35 52	"	659 68			
88 51	118 95	5,701 14	"	75,655 40			
"	"	200 74	"	15,505 28			
"	"	48 80	"	112 00			
"	"	"	"	144 60			226,522 07
" 90	"	"	"	2,156 06			
229 50	582 88	"	50 82	9,045 40			
"	"	1,817 28	"	2,204 14			
"	"	"	"	7,523 05			
656 96	2,051 76	715 71	4,460 97	56,095 49			
"	"	"	"	"	217,380 46		
"	"	"	"	"	840 10		
"	"	"	"	"	687 50		
"	"	"	"	"	902,974 37		
"	"	"	"	"	6,009 27		
521 75	15,430 47	1,164 40	"	"	65,167 65		1,215,458 47
"	1,216 58	"	"	"	6,812 25		
"	77 93	"	"	"	108 21		
"	184 95	"	"	"	1,509 97		
"	215 68	1,058 90	"	"	12,654 89		
"	"	"	"	"	15 80		
1,125 35	9,250 57	12,051 88	726 49	"	"	769,253 78	
140 "	"	5,025 48	"	"	"	64,525 62	
121 68	1,109 29	77 06	"	"	"	31,415 15	1,669,645 37
216 65							
"	"	"	"	"	"	415,404 29	
322 45	14,306 50	5,876 77	5 65	"	"	157,220 98	
15,858 51	4,769 90	12,859 17	1,214 28	"	"	255,829 44	
"	"	194 15	"	"	"	194 15	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.							3,109,624 51